

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE
DES ALPES MARITIMES - DIPE3

53 avenue Cap de Croix – 06181 NICE cedex 2
Tél : 04.93.72.63.71 capash06@ac-nice.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES
SPECIALISEES, LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE
HANDICAP (CAPA-SH)

SESSION 2015

Date de clôture des inscriptions : 24 octobre 2014
délai de rigueur

OPTION :.....

Adresse du centre de formation (ESPE, INS-HEA):
(pour les candidats actuellement en formation)

NOM patronymique : NOM d'usage :

Prénoms :

Date de naissance : Ville de naissance Département

Domicile :

Ville : Code Postal :

Tél. personnel :mail **obligatoire** (mail professionnel uniquement) :@ac-nice.fr

Fonction : Tél. professionnel :

Affectation actuelle :

Jours et horaires de travail : **IMPORTANT joindre l'emploi du temps détaillé (2)**.....

Circonscription de rattachement

Le candidat appartient à l'enseignement PUBLIC – PRIVÉ (1)

Pour les candidats, enseignants **titulaires** du 1^{er} degré
de l'enseignement public

Le candidat est (1) : Professeur des écoles
Instituteur

Pour les candidats des établissements privés sous contrat
du 1^{er} degré

Le candidat est : Maître contractuel
Maître agréé du premier degré

Le candidat s'est-il déjà présenté à l'examen du CAPA-SH ? **OUI – NON** (1)

Si OUI, préciser la ou les sessions :

Le candidat est-il déjà titulaire du CAPA-SH ? **OUI - NON** (1)

Si OUI, préciser l'option:

(Joindre copie du certificat ou diplôme)

(1) rayer la mention inutile

(2) emploi du temps : classe correspondant à l'option choisie : jours et horaires d'enseignement

DEMANDE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

M.....

(Nom d'usage et prénoms du candidat)

A Mme. la Rectrice de l'académie de Nice

S/C de M. le Directeur académique, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance mon inscription sur la liste des candidats à l'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH), de la session 2014.

à....., le

Signature du candidat

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Le Directeur Académique, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes, soussigné, certifie que M.....réunit bien les conditions fixées par le décret n°2004-13 du 5 janvier 2004 pour faire acte de candidature au CAPA-SH.

Fait à Nice, le

Signature

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

Important : le candidat pourrait recevoir des informations sur sa boîte mél professionnelle (@ac-nice.fr). Il est donc invité à la consulter régulièrement .

- une photocopie de l'arrêté de titularisation dans le corps des instituteurs ou des professeurs des écoles pour les enseignants du public
- une photocopie de l'agrément ou du contrat définitif pour les maîtres des établissements privés sous contrat du 1^{er} degré
- une photocopie de la carte nationale d'identité en cours de validité
- une photocopie du CAPA-SH, du CAPSAIS, du CAEI pour les titulaires de l'un de ces diplômes qui désirent l'obtenir dans une autre option
- option B : joindre l'attestation de compétence en braille

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR LES AIDES SPECIALISEES, LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (CAPA-SH)

Références : décret n°2004-13 du 5 janvier 2004 ; Arrêtés du 5 janvier 2004 (options – organisation de l'examen du CAPA-SH) – BO spécial n°4 du 26 février 2004.

♦ INSCRIPTIONS

Conditions d'inscription :

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) est ouvert aux instituteurs et aux professeurs des écoles titulaires ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles.

Modalités d'inscription :

Le dossier d'inscription, une fois complété et accompagné des pièces justificatives demandées, devra être transmis par voie postale, par dépôt ou par mail à la DSDEN de son lieu d'exercice,

- DSDEN des Alpes-Maritimes- DIPE 3 – 53 avenue Cap de Croix – 06181 NICE cedex2
capash06@ac-nice.fr

Seules les demandes d'inscription présentées pendant l'ouverture du registre d'inscription seront prises en considération soit du 08 septembre 2014 au 24 octobre 2014.

♦ EXAMEN

Modalités de l'examen :

L'examen conduisant à la délivrance du CAPA-SH comporte des options fixées par arrêté du ministre chargé de l'éducation en date du 5 janvier 2004 correspondant aux diverses situations professionnelles auxquelles se préparent les candidats. Les épreuves se déroulent dans l'école, l'établissement, le service accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves correspondant à l'option choisie, dans lequel exerce le candidat ou, à défaut, dans une école, un établissement ou un service correspondant à l'option choisie désigné par le Directeur académique des services de l'Education Nationale.. Un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen. Au cours d'une même session, il ne peut présenter qu'une seule option.

Important :

L'organisation des oraux se fait, dans la mesure du possible, sur la base des emplois du temps transmis par les candidats. Cependant, les membres de jury ayant également un calendrier contraint, une date ou un horaire différent pourra alors, être imposé. Le candidat, prévenu suffisamment à l'avance, devra avec son chef d'établissement, prendre toutes les mesures nécessaires afin de présenter son épreuve dans les conditions prévues.

Épreuves :

L'examen du CAPA-SH est composé de deux épreuves consécutives :

- 1) Une épreuve professionnelle comportant la conduite de deux séquences d'activités professionnelles (séquences consécutives d'une durée de 45 minutes chacune), suivies d'un entretien avec un jury d'une durée d'une heure.
- 2) Une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel. La durée totale de la soutenance est de 30 minutes, la présentation par le candidat n'excédant pas dix minutes.

Notation :

La première épreuve est notée globalement sur 20 .

La seconde épreuve est notée sur 20.

Pour chacune des deux épreuves une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

Une note minimale de 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du CAPA-SH.

♦ CANDIDATS DÉJÀ TITULAIRE D'UN CAPA-OU DE SON EQUIVALENT

Les candidats déjà titulaires du CAPA-SH (ou d'un CAPSAIS, ou d'un CAEI) et désireux d'obtenir le diplôme dans une autre option présentent une séquence d'activités professionnelles de 45 minutes suivie d'un entretien d'une durée de 40 minutes. Une note minimale de 20 sur 40 est exigée pour l'obtention du CAPA-SH.

♦ CAPA-SH, option B

La compétence en braille est préalablement vérifiée et attestée par un centre de formation préparant à l'option B, agréé par le ministre chargé de l'éducation nationale. Cette attestation est obligatoire pour la délivrance du CAPA-SH, option B.

Date et lieu de la réunion académique



INFORMATION AUX CANDIDATS DU CAPA-SH

SESSION 2015

Une réunion académique concernant la présentation des épreuves du CAPA-SH
aura lieu le :

Mercredi 12 novembre 2014 de 14H30 à 16H00

à l'ESPE de Draguignan

102, Av. Philippe Seguin - Parvis Alphonse Gilet, 83300 *Draguignan*

IMPORTANT : Avant la réunion, les candidats sont invités à consulter le rapport du jury, accessible sur le site internet du Rectorat, *ac-nice.fr*, rubrique examens et concours, certifications.